



... Au fil du Mérard,

La vie à Nancras ...

Bulletin municipal Janvier 2025



Le mot du maire

Nancrassiennes, Nancrassiens, chers amis.

L'année 2024 a eu son lot de moments inoubliables marqués par l'éclat et la ferveur des Jeux Olympiques et Paralympiques ainsi que par le succès de la reconstruction de la cathédrale Notre Dame de Paris grâce aux savoir-faire de notre pays. La France a su montrer au monde son talent et son esprit de solidarité.

À Nancras, durant le mois de juillet, la municipalité a organisé le traditionnel repas champêtre, réunissant près de 150 convives. Je n'oublie pas l'engagement de nos associations qui ont permis de faire vivre et festoyer notre commune et j'en profite pour remercier tous nos bénévoles qui rendent possible cette vie collective et des moments partagés si agréables pour nous tous.

Ces parenthèses enchantées n'évident pourtant pas les problèmes politiques actuels liés à la répercussion des élections européennes puis à des législatives inattendues qui ont révélé un pays divisé et une société fracturée, dans un climat national d'invectives et de rejet.

Dans cette vie politique tumultueuse, la commune reste un repère.

Elle demeure un pôle de stabilité qui tranche avec cette tentation du déchirement. Elle est garante de la continuité du service public pour tous et partout sur le territoire.

Nous nous battons quotidiennement pour vous rendre un cadre de vie meilleur en tenant compte des défis financiers auxquels les communes vont devoir faire face. La baisse régulière des dotations de l'État nous impose une rigueur budgétaire croissante. Malgré ces contraintes, soyez assurés que notre engagement reste total pour maintenir les services de qualité et pour poursuivre les projets structurants pour notre commune.

Ainsi, en 2024, beaucoup de petits ou grands travaux ont été réalisés ou lancés. Certains sont visibles, d'autres moins et pourtant, tous sont importants pour moderniser et adapter nos équipements : bâtiments, réseaux et espaces publics. Je citerai notamment :

- La pause d'une VMC dans la salle de la Sellerie.
- La poursuite de l'aménagement de la salle dans le parc avec notamment la création de sanitaires et d'un local de rangement, la remise aux normes électriques intérieur et extérieur, la pause d'une gouttière.
- Côté école, un ravalement de façade total a été effectué durant l'été. Un tableau interactif a été posé dans une classe. Nous avons également investi dans un système de climatisation réversible pour le restaurant scolaire.
- Concernant la voirie et l'embellissement, nous avons amélioré l'écoulement des eaux pluviales de l'allée des Outardes.
- Nous avons également contribué à améliorer les biens communaux avec la poursuite de l'entretien de nos logements ainsi que du local de la boucherie avec la réfection complète de la toiture, la mise aux normes électriques du bâtiment et la réfection totale du laboratoire.

Enfin, nous avons entrepris la procédure de récupération de concessions à l'état d'abandon au cimetière.

Suite en page 3

Mairie de Nancras : 20 rue de l'Aunis
Telephone : 05 46 94 70 75
Courriel : mairie@nancras.fr
Site internet : www.nancras.fr

Ouverture au public :

lundi de 13h30 à 18h30
mardi de 14h00 à 18h00
mercredi de 09h00 à 12h30
vendredi de 13h30 à 18h00

LE CONSEIL MUNICIPAL : les points principaux

Le compte rendu détaillé des conseils municipaux ainsi que les délibérations sont sur le site internet www.nancras.fr à la rubrique « La mairie » et disponible à l'examen en mairie.

Conseil municipal du 14/10/2024

Avenir du projet Parvis de la Mairie

Monsieur le Maire présente le plan de financement proposé au conseil municipal lors du vote du budget. Il annonce que les demandes de subvention pour la DSIL et auprès du Fonds Verts et de l'Agence Eau Adour Garonne ont été refusées. Cela représente un manque à gagner de 63 177,88€.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la poursuite de ce projet ou non du fait du plan de financement modifié et du contexte économique actuel.

Des membres du Conseil Municipal ajoutent que ce projet n'augmente pas le nombre de places de parking. D'autres soulignent que du fait qu'il est obligatoire de conserver les arbres, le parking risque d'être vite endommagé par les racines.

Monsieur DURAND Lionel propose que le parvis soit réaménagé à moindre coût.

Monsieur le Maire précise que le projet de réfection de la rue de l'Aunis en concertation avec le Département est quant à lui maintenu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'abandonner le projet d'aménagement du parvis de la Mairie.

Travaux de voirie impasse de la Justice

Monsieur le Maire explique qu'il a été constaté que les eaux pluviales s'accumulent Impasse de la Justice, devant une habitation, en cas de fortes précipitations.

Afin d'y remédier, il présente un devis de la SARL PAPIN d'un montant de 2 217,03€ HT soit 2 660,44€ TTC.

Par 8 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal accepte le devis de la SARL Papin.

Avenant à la reprise de concession en état d'abandon

Monsieur le Maire explique que l'entreprise Gescimes s'est déplacée sur site afin de constater l'état du cimetière.

Monsieur le Maire souhaite ajouter cinq concessions supplémentaires dans la procédure de reprise et présente l'avenant de Gescimes qui s'élève à 600€ TTC répartis sur deux années. Il argumente que cela permettra d'être certain qu'au moins 20 concessions seront déclarées en état d'abandon au terme de la procédure.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte l'avenant de l'entreprise Gescimes de 600€ TTC et dit que 25 concessions seront concernées par la reprise de concession en état d'abandon .

Lancement de la procédure de reprise de concession en état d'abandon

Monsieur le maire rappelle que les familles ont l'obligation d'entretenir leur concession. Il ajoute que la première phase de cette procédure consistera en l'établissement d'un procès-verbal de constat d'abandon. L'ensemble des formalités sera suivie par la société Gescimes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

Remboursement de frais à un élu

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la règle pour les achats de la collectivité est le paiement par mandat administratif. A titre exceptionnel, il peut arriver qu'un élu fasse l'avance des frais.

Monsieur le Maire présente la facture de « Le Bon Coin Professionnel » d'un montant de 109,90€ TTC pour la mise en ligne d'une annonce. Il s'agit du local professionnel du cabinet infirmier qui sera vacant au 1er décembre 2024. Cette facture a été réglée par Monsieur GRANDE Gilles, 3ème adjoint.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de rembourser les frais engagés par Monsieur GRANDE Gilles, d'un montant de 109,90€ TTC.

Décision modificative n°3 : budget principal

Monsieur le Maire propose d'augmenter les crédits de 600€ pour l'opération « reprise des concessions en état d'abandon » et d'intégrer le devis de l'entreprise Papin pour l'écoulement des eaux pluviales Impasse de la Justice de 2 660,44€.

Monsieur le Maire présente également un devis de Royal Elec pour des travaux d'électricité dans un logement communal pour 699,82€ TTC.

Le Conseil Municipal, par 2 abstentions et 7 pour, adopte la décision modificative n°3 du budget principal.

Changement de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs en modifiant la durée hebdomadaire d'un agent de 26h à 28h annualisée au 01er janvier 2025.

Il ajoute que cela permettra d'augmenter le nombre d'heures de ménage en évitant les heures complémentaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte de modifier la durée hebdomadaire d'un adjoint technique de 26h à 28h annualisée au 01er janvier 2025.

Suite en page 4

Seule ombre au tableau, les travaux de la rue de l'Aunis sans cesse repoussés par le Département pour cause budgétaire ainsi que ceux de l'aménagement du parvis de la Mairie pour la même raison. Pour autant ces investissements structurants pour notre collectivité resteront inscrits dans le prochain budget.

Pour 2025, nous continuerons à adapter notre gestion en privilégiant des investissements intelligents et pérennes.

Ensemble, continuons à faire de notre commune un lieu dynamique, accueillant et résolument tourné vers l'avenir.

Je profite de cette tribune pour vous adresser mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour 2025. J'ai en même temps une pensée affectueuse pour ceux qui ont perdu un être cher et ceux qui se battent contre une maladie.

Bonne et heureuse année 2025 !

Votre Maire, David RAFFE

CÉRÉMONIE DES VŒUX



C'est en présence de nombreux Nancrassiens et d'élus que la cérémonie des vœux s'est déroulée le vendredi 17 janvier, marquée cependant par l'absence de Monsieur le Maire suite à un petit accident au travail en début d'après midi. Les trois adjoints ont pris le relais pour transmettre ses vœux.

Ils ont vivement remercié Madame Portron pour son don de deux tableaux.

Madame Françoise Portron a réalisé ces deux pastels en 2018 pour une exposition à La Gripperie St Symphorien. Le premier est inspiré du magnificat de Boticelli, le second de la Vierge à la chaise de Raphaël (sans Jean Baptiste). Depuis, elle souhaitait les offrir à Nancras, sa commune de naissance et de baptême.

La cérémonie s'est poursuivie par le partage de la galette et le pot de l'amitié.

CIMETIÈRE

Constat d'abandon de concessions

Il a été constaté qu'un nombre important de concessions n'était plus entretenu par les familles.

Pour des raisons tenant au bon ordre et à la décence du cimetière, il s'avère nécessaire d'engager une procédure pour remédier à cette situation, conformément aux articles L.2223-17 et L.2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La liste des concessions visées par cette procédure est tenue à l'entrée du cimetière et à l'entrée de la mairie.

Le premier constat d'état d'abandon aura lieu le 25 février 2025 à 10h en présence de David Raffé, Maire de la commune.

Le Maire invite les héritiers du concessionnaire ou les personnes chargées de l'entretien à assister au dit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Le piéton de Nancras

Un grand merci aux bénévoles qui ont décoré notre village pour les fêtes de fin d'année, à celles et ceux qui ont remis les décos bousculées par le vent et la pluie. Merci aussi à votre vigilance, rien n'a été dégradé ni volé.

Une personne a pris la peine de prévenir la mairie, photos à l'appui, d'un vol des décorations au massif de l'entrée de Nancras. Bonne initiative même s'il ne s'agissait que d'une conseillère municipale soucieuse d'ôter ces décos avant le retour de la pluie.

Dans ce monde qui ne tourne plus trop rond, notre village reste un lieu où il fait bon vivre ensemble .

Le piéton vous souhaite tout de bon pour 2025 !

Convention cadre du CDG 17

Dans une mesure de simplification administrative, le CDG propose une convention-cadre intégrant la plupart de ses 17 missions facultatives au 01er janvier 2025.

Auparavant, chaque adhésion était soumise à un conventionnement préalable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'adhérer à la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives proposée par le CDG 17 à compter du 01er janvier 2025.

Renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires du CDG

Tous les quatre ans, le CDG remet en concurrence le contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

La procédure étant arrivée à son terme, le candidat retenu est Relyans Mutual et Life Insurance accompagné de Relyans SPS.

Le taux de cotisation est de 7,09 % pour les agents CNRACL et 1,01 % pour les agents IRCANTEC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les taux et prestations négociés pour la collectivité par le CDG dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire et dit que l'assureur sera Relyans Mutual et Life Insurance accompagné de Relyans SPS.

Adhésion au risque prévoyance par le contrat collectif proposé par le CDG

Une participation financière pour le risque prévoyance est obligatoire au 1er janvier 2025.

Le Conseil Municipal, par délibération du 11 décembre 2023, avait donné mandat au CDG pour négocier un accord et rejoindre la consultation mutualisée.

Cette procédure a permis de sélectionner l'offre assurantielle au groupement Collecteam et Allianz Vie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention de participation prévoyance et au contrat collectif d'assurance proposés par le CDG à effet au 1er janvier 2025 et de verser une participation employeur pour le financement des garanties obligatoires à hauteur de 50 % de la cotisation payée par l'agent.

Jeux intervillages

Monsieur le Maire ainsi que Madame ENTEM Christine ont été absents lors de la dernière réunion. Un compte-rendu a été rédigé par M CENDRE Michel.

Les jeux intervillages auront lieu le 12 juillet 2025 à Sainte Gemme entre les Communes de Sainte Gemme, Le Gua, La Gripperie, Champagne, Corme Royal, Trizay et Nancras.

Chaque Commune devra composer des équipes avec 5 hommes, 5 femmes, 5 enfants (de 7 à 14 ans) et 5 seniors (à partir de 60 ans).

Rapport sur les prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement 2023

Les membres du Conseil Municipal sont avisés que les rapports sur les prix et qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement 2023 sont disponibles et consultables en mairie ou sur internet.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Cabinet Polyexpert se rendra vendredi 18 octobre en mairie pour le sinistre de la toiture de la Mairie.

Un premier devis a été réalisé par l'entreprise BERNARD pour la réparation des dégâts intérieurs. Il s'élève à 10 653,60€ TTC.

Monsieur le Maire informe que la fuite a été réparée provisoirement et que celle-ci provient du zinc qui est fissuré. L'eau s'est ensuite infiltrée en faisant pourrir les bois sans marques apparentes.

- Monsieur le Maire annonce que le local du cabinet infirmiers sera vacant au 1er décembre 2024. Madame JAVERNAUD Amélie rejoint le cabinet infirmiers à LE GUA et souhaite garder sa patientèle. Une annonce pour le local a été faite par la Chambre des métiers et de l'Artisanat et sur le site du Bon coin.

- Monsieur le Maire annonce que la Commune de Sainte Gemme versera 11 000€ au SIVOS vu le nombre d'enfants de Sainte Gemme accueillis par le SIVOS les mercredis.

- Madame Adeline MONTUS prend la parole et fait part de plusieurs doléances :

* Elle s'étonne du menu proposé cette semaine à la cantine. C'est le même produit qui est utilisé en entrée et en plat (Exemple : lundi : potage de potiron et lasagnes aux potirons.) Cela est exceptionnel, c'est la semaine du goût proposé par Transgourmet.

* On lui a fait part d'une gouttière à la salle des Halles. Le plombier a déjà été averti, il sera relancé.

* Il serait judicieux qu'il y ait un abri pour les maîtresses et les élèves au portail de l'école car en cas de fortes pluies, les élèves sont trempés le temps de rejoindre leurs parents.

* Il manque une poubelle devant les écoles.

* Elle présente un dossier regroupant les doléances de locataires concernant leur logement. Un devis pour le changement de la baie vitrée et de la porte d'entrée devront être faits.

- Madame MICHAUD Aurore fait part à Monsieur le Maire que Monsieur FAVRE l'a relancée au sujet de sa clôture. Elle signale également qu'il y a des vols de compositions florales au cimetière.

- Monsieur le Maire annonce que les décorations de Noël fixées aux poteaux d'éclairage public ne seront pas installées cette année.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Cette année encore, c'est sous un magnifique soleil que s'est déroulée la commémoration de l'Armistice de 1918 en présence des élus, des représentants des anciens combattants, d'enfants des écoles, des enseignants et de quelques nancrassiens.



A la fin de la cérémonie, après le dépôt de gerbe, l'hommage aux morts et la minute de silence, les participants ont été conviés à un apéritif d'honneur dans une atmosphère chaleureuse.

Comme chaque année, ce moment convivial a été fort apprécié.

LE « RAID AMAZONES » D'UNE NANCRESSIENNE

Après la 24^e édition du Raid Amazones, organisé par Alexandre Debanne au Cambodge en mars dernier, l'équipe des « RAID'DINGUES » partage son expérience.



Les « RAID'DINGUES », c'est une équipe de trois femmes: Véronique de Saumur, Christel de Soubise et Karine qui habite notre commune de Nancras.

Leur objectif était de relever un défi sportif et humain tout en soutenant « la Ligue contre le cancer ».

1^{er} défi : pratiquer le sport après la maladie, deux membres de l'équipe ayant eu un cancer du sein.

2^e défi : relever un challenge collectif réunissant 300 participantes dans un esprit de solidarité.

3^e défi : récolter des fonds pour financer leur participation et soutenir « la Ligue contre le cancer »

Les trois aventurières ont réussi ces défis.

Les épreuves du matin étaient éprouvantes en raison de la chaleur (30 à 38 °C). Elles comprenaient 15 km de trail, 12,5 km de canoë, 18 km de run and bike, une chasse au trésor de 17 km et 35 km de VTT suivis de 10 km de trail. Les réveils étaient fixés entre 2 h 30 et 4 h pour éviter les pics de chaleur.

Les après-midis étaient consacrés à des immersions dans la culture locale. Elles ont visité des villages, des écoles, « la ferme au lotus », et découvert le travail du riz ainsi que la cuisine cambodgienne.

Selon l'équipe : « Le rythme était soutenu. Nous avons vécu une expérience humaine incroyable grâce à un staff attentionné. La solidarité entre participantes était remarquable. »

À leur retour, elles ont reversé 2 200€ à « la Ligue contre le cancer » de Charente-Maritime pour soutenir les femmes isolées et les enfants atteints de cancer.

« Ce fut grandiose », ont-elles confié, déjà prêtes à repartir cette année.



Toiture de la Mairie : désignation des entrepreneurs

Monsieur le Maire fait savoir qu'il y a eu un dégât des eaux suite à des infiltrations d'eaux pluviales au travers de la couverture de la Mairie dû à un défaut d'étanchéité d'une bavette zinc. Il n'était pas possible de voir les dommages du fait de leurs encastresments.

L'appartement n°2 s'en trouve fortement endommagé (pourrissement des poutres maîtresses et du plancher bois, plafond endommagé).

La déclaration du sinistre a été faite au mois de juin 2024.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise MARION pour la reprise d'une partie du toit en ardoises et de la zinguerie pour un montant de 11 348,82€ HT soit 13 605,06€ TTC.

Il précise que les travaux devront se faire début 2025.

Il présente également le devis de l'entreprise BERNARD pour la réfection de l'appartement pour un montant de 8 878€ HT soit 10 653,60€ TTC. Il ajoute que ce devis a été accepté et pris en charge en partie par l'assurance. Les travaux se feront quand les travaux de couverture seront terminés.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, accepte le devis de l'entreprise MARION pour un montant de 13 605,06€ TTC et celui de l'entreprise BERNARD pour un montant de 10 653,06€ TTC.

Toiture de la Mairie : demande de subvention DETR

Monsieur le Maire fait savoir que cette dépense est éligible à la Dotation D'Équipement des Territoires Ruraux avec un taux de prise en charge maximal de 30 % soit 3 404,65€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention DETR.

Toiture de la Mairie : demande de subvention auprès du Département

Monsieur le Maire fait savoir que cette dépense est éligible au Fonds revitalisation du Département avec un taux de prise en charge de 40 % soit 4 539,53€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter le Département au titre du fonds de revitalisation.

Travaux appartement n°6, 24 rue de l'Aunis

Suite au précédent conseil municipal et aux doléances des locataires, un diagnostiqueur immobilier s'est rendu dans l'appartement.

Afin de mettre un terme aux problèmes d'humidité dans le logement, il préconise plusieurs mesures :

- le volume de la VMC est à vérifier
- l'étalonnage des portes
- installation d'un rideau au niveau de l'escalier pour éviter la perte de chaleur
- installation de climatiseurs monobloc, réversible de style Klimea. Ce climatiseur fait également déshumidificateur. Il n'y a pas de pompe à chaleur extérieur.

Monsieur le Maire explique qu'il en faudrait deux et que le coût est de 1 899€ TTC l'unité.

Ils peuvent être installés sans l'intervention d'une entreprise.

Plusieurs élus s'interrogent sur son efficacité notamment s'il peut faire la fonction chauffage et déshumidificateur simultanément. Monsieur GRANDE se demande s'il ne faut pas installer une ligne électrique supplémentaire.

Monsieur le Maire présente également le devis de l'entreprise Royal Elec avec l'installation d'une climatisation réversible plus classique d'un montant de 6 301,09€ HT soit 7 332€ TTC. Il ajoute qu'il a rendez-vous avec l'entreprise prochainement et qu'il leur demandera leur avis sur les chauffages Klimea.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'installation d'une climatisation réversible. Son choix quant au prestataire dépendra de l'avis de l'entreprise Royal Elec sur les chauffages Kliméa.

Travaux appartement n°6 : demande de subvention auprès du Département

Monsieur le Maire fait savoir que cette dépense est éligible à une subvention du Département avec un taux de prise en charge de 20 %.

Il ajoute que les travaux dans les logements communaux sont également éligibles à la DETR avec un taux de prise en charge de 25 %.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès du Département et de la DETR.

Mise en place du régime indemnitaire de la filière police municipale

Un décret paru en juin 2024 a réorganisé le régime indemnitaire des policiers municipaux avec effet au 1er janvier 2025.

Le nouveau régime prévoit une part fixe mensuelle et une part variable.

Monsieur le maire lit le projet de délibération et ajoute que le Comité Social Territorial a émis un avis favorable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les modalités d'attribution et les montants de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement indiqués dans la délibération.

Décision modificative n°4 : budget principal

Monsieur le Maire propose de prendre en compte plusieurs dépenses d'investissements notamment la climatisation réversible de l'appartement 6, la réfection de la toiture de la mairie et de l'appartement n°2.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°4 du budget principal.

Convention avec le SIVU Piscine de La Lande de Saujon

Les enfants de l'école de Sablonceaux vont à la piscine de Saujon pendant dix séances.

La Commune prend en charge les enfants domiciliés sur Nancras, soit 7 enfants.

Le coût est de 4,86€ par élève et par séance soit un coût total de 340,20€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de la convention et s'engage à assumer la charge financière correspondant au projet pédagogique natation 2024-2025.

Composition d'une commission « études sur les zones humides et le maillage bocager »

Monsieur le Maire explique que la CDC Cœur de Saintonge et le Syndicat Mixte Charente Aval se lancent dans le recensement des zones humides sur le territoire. Cet inventaire se fera en 2025 sur la Commune de Nancras. Monsieur le Maire propose que la commission soit composée de M DURAND, Mme ENTEM et de lui-même.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la composition de la commission « études sur les zones humides et le maillage bocager ».

Trois Demandes de subvention du collège André Albert de Saujon

Monsieur le Maire présente les trois demandes de subvention faites par le collège André Albert de Saujon, à savoir :

- 2 élèves pour un séjour à Londres du 18 au 21 mars 2025
- 3 élèves pour un séjour en Catalogne du 07 au 11 avril 2025
- 4 élèves pour un séjour en Provence du 13 au 18 avril 2025

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention forfaitaire de 200€ pour l'année 2025.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Maître PAYET viendra en mairie mercredi 18 décembre concernant un litige en cours. Tous les membres y sont conviés.
- La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 17 janvier 2025 à 18h30 à la salle des Halles.
- La prochaine réunion des jeux Intervillage se déroulera le mercredi 11 décembre.
- Un spectacle de Noël est organisé par les 3 écoles vendredi 13 décembre.
- Monsieur le Maire informe qu'un nouveau projet éolien est en cours sur le secteur Balanzac- St Romain de Benet-Sablanceaux.
- Monsieur le Maire fait savoir qu'une personne serait intéressée pour acquérir le garage au 19 rue des écoles. Le Conseil Municipal n'est pas favorable au motif qu'il est situé à côté des écoles et qu'il peut être exploité différemment.
- Le chauffage de l'église est réparé.
- Monsieur le Maire fait le compte rendu d'une réunion ayant eu lieu au Département avec les Maires des autres communes. Afin d'équilibrer le budget, la méthode d'attribution des différentes subventions a été modifiée.
- Monsieur le Maire explique que Cyclad connaît des difficultés financières. En effet, l'usine d'incinération n'est plus aux normes. A l'heure actuelle, les ordures ménagères sont envoyées sur un autre site. La CDC Cœur de Saintonge va prendre en charge une partie du surcoût ainsi que les Communes. La redevance des ordures ménagères sera également augmentée.
- Les Brigades Vertes interviendront moins souvent sur le territoire du fait de l'augmentation du tarif de leur prestation.
- L'entreprise En toutes Saisons fera un devis pour les arbustes à replanter rue du Colombier

INFORMATIONS COMMUNALES :

JEUX INTERVILLAGES : APPEL A CANDIDATURE !



Le 12 juillet prochain auront lieu les Jeux intervillages à Ste Gemme. Les communes de Champagne, Trizay, Le Gua, Corme-Royal, La Gripperie, Ste Gemme et Nancras y participeront.

Nous recherchons des volontaires qui, dans un esprit sportif et solidaire, pourront défendre les couleurs de notre commune. Notre équipe sera constituée de 5 femmes, 5 hommes, 5 enfants (de 7 à 14 ans), 5 seniors (+ de 60 ans) et 2 arbitres soit 22 personnes minimum plus quelques remplaçants.

Si ce challenge vous tente, inscrivez-vous à la mairie !

Nous vous convierons par la suite à une réunion d'information.

INFORMATIONS COMMUNALES

Nouveau à Nancras

Caroline Decoster et sa famille ont emménagé cet été place de l'église à Nancras. Après de nombreuses années de vie et de travail à Anvers en Belgique, ils souhaitent relever un autre défi, à la fois privé et professionnel, tout en ayant la possibilité d'avoir plus de temps l'un pour l'autre. Ils ont principalement choisi notre région en raison de sa bonne situation, de son climat et du fait qu'il y a également beaucoup d'activités pour les enfants.

Caroline Decoster a suivi des formations dans le domaine du bien-être pendant des années. Elle est massothérapeute certifiée, professeur de pilates, coach en respiration et enseigne en ligne à des personnes en Belgique. Lorsque son français sera au point, elle pourra aussi le faire localement.

Après une formation approfondie, elle exerce à présent la profession d'agent immobilier chez Leggett, agence qui existe depuis plus de 20 ans. Ce qui distingue Leggett est le fait que tous les agents parlent au moins deux langues et qu'ils ont non seulement une large clientèle française, mais aussi une très large clientèle internationale.

Vous souhaitez vendre votre maison ou en acheter une. Les estimations sont gratuites.



Pour plus d'info sur LEGGETT : <https://www.leggett-immo.com>

Pour contacter Caroline Decoster : 06 49 77 77 18

Local à louer

Local de 40m², situé rue de Saintonge, comprenant une salle d'attente, un bureau et des sanitaires.

Idéal pour une activité libérale ou commerciale

Disponible de suite. Loyer 500€ / mois

Stationnement en zone bleue à proximité

Renseignements : Mairie de Nancras - 05 46 94 70 75



Déchetteries

Tous les déchets ont de l'avenir

Un Pass est désormais nécessaires pour accéder aux déchetteries de la Communauté de communes.

La déchetterie de Corme-Royal reste accessible seulement aux particuliers, avec le macaron.

Les professionnels disposent des déchetteries de Plassay et Trizay.

Pour obtenir un Pass : Se connecter sur cyclad.org et télécharger le justificatif d'implantation sur le territoire de moins de 3 mois : extrait KBIS, certificat RNE ou statuts pour les associations. Un seul PASS sera délivré par structure mais le e-PASS (QRcode) peut être imprimé ou partagé sur plusieurs téléphones.

Plus d'infos sur cyclad.org

Redevances des ordures ménagères

Par décision du Conseil Communautaire qui s'est réuni le 20 novembre, la mensualisation est désormais ouverte à l'ensemble des administrés dont les professionnels pour une période de 10 mois de mars à décembre.

Vous trouverez le nouveau contrat d'adhésion sur www.nancras.fr /Article du 3 décembre. **Il devra être retourné au plus tard le 31 janvier.**

Concernant les foyers ayant déjà souscrit à la mensualisation, aucune nouvelle démarche n'est nécessaire.

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS DE LA COMMUNE
EN TEMPS RÉEL SUR :

www.nancras.fr & PanneauPocket

ENFANCE & JEUNESSE

La Tribu de Nava



Accueil de Loisirs des enfants de 3 à 12 ans
Pendant les vacances scolaires

Les vacances d'octobre à la Tribu de Nava

Durant les vacances, petits et grands ont tout préparé pour fêter Halloween, déco à gogo. Citrouilles, monstres et sorcières se sont donnés rendez-vous pour notre traditionnelle chasse aux bonbons. Un grand merci aux habitants et commerçants qui nous ont réservé leur meilleur accueil. Ces vacances ont aussi été l'occasion de fêter les 5 ans du Centre de Loisirs, aller au Family Fun Park et participer au grand jeu.

Prochaine période d'ouverture : vacances de février 2025



La Tribu de Nava – 18 Rue de l'Aunis – 17600 NANCRAS – 07 64 21 29 71
latribudenava@gmail.com - Facebook : Latribu Denava



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Nos missions

Accueil périscolaire de semaine matin et soir.
Accueil périscolaire du mercredi.
Surveillance pause méridienne 3 écoles du RPI.
Surveillance navette bus ligne 1480.

RPI Balanzac
Nancras
Sablonceaux



Les moins de 6 ans
« Les couleurs »



Cartes de vœux pour les
collis des aînés



Les plus de 6 ans
« Intervilles »



Contact

Sivos Seudre Saintonge

49 Route de l'Océan 17600 BALANZAC

Tél : 05 46 95 28 71 / 07 89 42 28 41

Mail : sivos.seudre.saintonge@gmail.com

Facebook : Sivos Seudre Saintonge

SITE PÉRISCOLAIRE
38 RUE DES ÉCOLES
17600 NANCRAS



« LES PETITES MAINS » ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU RPI

Nous organisons tout au long de l'année des manifestations afin de récolter des fonds. Ils sont directement profitables aux enfants, car ils subventionnent en partie les projets scolaires proposés par les enseignants. De plus, ils nous permettent d'organiser d'autres manifestations pour les enfants.

Fin 2024, nous avons organisé :

- 2 Ventes de Madeleines Bijou
- 1 Vente de Biscuits St Michel
- Une Vente de Sapin début Novembre avec une livraison le 6 Décembre
- Le passage du Père Noël dans les écoles du RPI

En 2025, nous organiserons :

- Une boum Déguisée pour célébrer le Carnaval en Février
- Une bourse à l'enfance courant Avril
- La Kermesse le Vendredi 20 Juin 2025

Nous tenons à vous remercier pour votre présence et votre participation à nos manifestations au moment de nos événements.

Tous les membres de l'association « LES PETITES MAINS » se joignent à nous pour vous présenter leurs meilleurs vœux pour l'année 2025.

Pour tout renseignement, contacter Gladys BALAT au 06.83.06.65.40

Les Membres du Bureau

Évènements

COEUR DE FAMILLES

2025

26

JANVIER

14h-18h

BULLE DE DETENTE

Venez partager un moment de jeux en famille
Gratuit et ouvert à tous
Goûter offert

Salle des fêtes de Plassay

28

JANVIER

19h-22h

DINER QUIZ 5€

Au menu : des réponses à vos questionnements de parents dans une ambiance conviviale
Ouvert à tout parent d'ado ou jeune ado (fin de primaire)

Salle des fêtes de Ste Radegonde

4

FEVRIER

20h-21h30

CONFERENCE

Vous vous questionnez sur les dangers des réseaux sociaux, comment accompagner vos jeunes dans leur pratique au quotidien?
Cette soirée est faite pour vous !

France Services - Centre Paul Chénereau St Porchaire

6

MAI

20h

SPECTACLE CINE CONCERT

"Brass birds" à partir de 3 ans - durée 60 minutes
Dans le cadre Du Spectacle plein les mirettes et des actions culturelles de territoire
Gratuit sur réservation

Salle de cinéma Port l'Abbé d'Arnoult

18

MAI

14h-18h

BULLE DE DETENTE

Venez partager un moment de pêche et de jeux en famille
Gratuit et ouvert à tous - Goûter offert

Étang de pêche à La Vallée
En cas de pluie, ALSH La Vallée - rue Paul Burgaud

6

JUIN

16h30-19h

FETE DES CLAS

Venez découvrir les travaux de vos enfants créés lors des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.
Gratuit et ouvert à tous

Maison de l'enfance - St Porchaire

10

JUIN

20h-22h00

CONFERENCE- ALIMENTATION

Le réseau vous convie à une concertation sur les enjeux de l'alimentation.

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial

France Services - Centre Paul Chénereau St Porchaire

15

JUIN

14h-17h

BULLE DE DETENTE

Le réseau vous invite à un moment de bien être en famille. (ateliers cocooning, nutrition, inclusion et handicap...)
Gratuit - Goûter offert

Animé par l'ALSH les P'tits Coeurs de Saintonge et l'association Les P'tites Coccinelles
Maison de l'enfance - St Porchaire



Le réseau parentalité Cœur de Familles, qu'est-ce que c'est ?



- C'est un regroupement de parents, de professionnels et d'élus qui vous propose tout au long de l'année des actions autour de l'éducation, des questions de parentalité, du partage en familles. Retrouvez-nous sur les cafés parents et les bulles de détente pour rencontrer d'autres parents, discuter dans la convivialité et partager des moments sympathiques entre parents et enfants.
- Le réseau Cœur de Familles organise également la Fête de l'enfance et des familles que vous pouvez retrouver tous les ans au mois de Septembre à la Maison de l'enfance.
- C'est aussi une quinzaine de sorties familles à l'année (paddle, Futuroscope, visites culturelles, zoo...) et un séjour par an (Beauval en 2022, Lathus en 2023)



Renseignements et inscriptions
CDC COEUR DE SAINTONGE
05 46 95 35 83
robineau@coeurdesaintonge.fr



ROAD TRIP MAROC OCTOBRE 2024

Un projet co construit avec les familles sur une année afin de découvrir la culture marocaine et de vivre des échanges culturels et solidaires

Page | 01

5 200 KM PARCOURS
300KM EN SCOOTERS



Le projet était d'associer les familles des jeunes qui participent au raid mob citoyen prévu au Maroc avec notre partenaire de longue date: JC AUTO ECOLE

Dans le cadre du réseau parentalité Cœur de Familles et des projets mobilité de la CDC, 9 familles du territoire sont parties pour un voyage solidaire et culturel de 11 jours au Maroc au mois d'Octobre 2024.

Durant ce séjour elles ont pu appréhender la vie en collectivité, découvrir de nouveaux paysages et de nouvelles cultures, donner un peu de temps et de soutien aux populations locales mais également profiter de paysages exceptionnels et de visites atypiques (souk, désert, palais, studios Atlas...)

Ce projet a été co-construit avec les familles pendant une année, elles ont été impliquées dans le montage du projet, et dans la réalisation d'actions d'auto financement.

Pendant ce temps, les 8 jeunes concernés ont passé leur permis AM (code et conduite) afin d'être prêts à vivre une expérience de conduite inédite sur les routes marocaines.

Si vous êtes intéressés par les actions de parentalité, contactez la Communauté de Communes Cœur de Saintonge au 05 46 95 35 83.



INFORMATIONS GÉNÉRALES :



Banque Alimentaire

Distribution des produits de la Banque Alimentaire de Charente Maritime, assurée par l'association « **Saujon Solidarité** » pour le canton de Saujon
Local : 2 bis rue du Château d'Eau à **SAUJON**

CALENDRIER

les vendredis :

24 janvier - 7 et 21 février - 7 et 21 mars - 4 et 18 avril

Horaires d'ouverture : 15h à 18h

Les personnes venant pour la première fois doivent au préalable se présenter à leur Mairie.



Amicale des donneurs de sang bénévoles de la côte de Beauté

POUR FAIRE UN DON DE SANG, IL FAUT :
Être âgé de 18 à 71 ans (moins un jour), peser au moins 50 kg, se munir d'une carte d'identité et prendre RDV sur : dondesang.efs.sante.fr

CALENDRIER DES COLLECTES

1er trimestre 2025

ROYAN : Gymnase Pelletan 14 Rue de Sion

SAUJON : La Salicorne 1 route de l'Ilate 17600 Saujon

BREUILLET : Salle multiculturelle Impasse des Bleuets

Pour des renseignements supplémentaires, appelez l'EFS, site de SAINTES : 05 46 93 53 44

13 février	ROYAN	8h à 12h30
18 février	SAUJON	8h à 12h30
20 mars	ROYAN	8h à 12h30
2 avril	BREUILLET	15h à 19h
17 avril	ROYAN	8h à 12h30
22 avril	SAUJON	8h à 12h30



COLLECTES
AMIANTE LIÉ

SAMEDI 15 MARS 2025

DÉCHETTERIES DE

GÉMOZAC ET TRIZAY

[MATIN]

[APRÈS-MIDI]

> INSCRIPTION OBLIGATOIRE <

05 46 07 16 66 ou

CONTACT@CYCLAD.ORG

cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir



Toute l'actualité de votre collectivité dans votre poche avec l'application PanneauPocket !

100% GRATUIT **100% ANONYME** **0% PUBLICITÉ**

Panneau Pocket



Ateliers numériques Orange

Parce que le numérique n'est pas toujours une évidence, nous vous proposons des cours collectifs **gratuits** pour progresser dans vos usages.

PROTÉGER SES DONNÉES PERSONNELLES

- Jeudi 29 avril à 10h00
- Jeudi 27 mai à 10h00
- Jeudi 24 juin à 10h00

DÉCOUVRIR LES RÉSEAUX SOCIAUX

- Jeudi 29 avril à 14h00
- Jeudi 27 mai à 14h00
- Jeudi 24 juin à 14h00

Renseignements et inscriptions à FRANCE SERVICES à Saint Porchaire : 05 46 73 19 90
franceservices@coeurdesaintonge.fr



Inventaire des zones humides, des mares et du maillage bocager (délimitation et caractérisation)

Les zones humides sont des espaces de transition entre les milieux terrestres et aquatiques. Elles présentent un intérêt majeur pour la gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire. Elles contribuent à la fois à améliorer la qualité de l'eau (zones naturelles d'épuration et de captage des polluants) mais aussi à réguler la quantité d'eau (zones naturelles d'expansion des crues et de soutien d'étiage en période estivale). Elles présentent également une grande richesse biologique et contribuent au maintien de certaines activités socio-économiques (agriculture, chasse, pêche, etc.).

La raréfaction des zones humides au niveau local et national motive leur préservation. Leur prise en compte dans l'aménagement du territoire est une obligation réglementaire depuis 2006. Cette donnée est également précieuse pour la gestion de la ressource en eau. Le territoire dispose d'un Plan Pluriannuel de Gestion du Bassin de l'Arnoult et du Bruant dont l'un des objectifs est l'amélioration des connaissances sur les zones humides du territoire. Enfin cette connaissance permet d'adapter les documents d'urbanisme. Or pour les prendre en compte il faut les connaître.

C'est dans ce cadre que la communauté de communes Cœur de Saintonge et le Syndicat Mixte Charente Aval se lancent dans un recensement des zones humides sur son territoire. Cette mission a été confiée au bureau d'étude Hydro Concept qui interviendra pour des relevés de terrain du mois de mars au mois de juillet 2025 (les dates précises seront fournies à la commune et disponibles en mairie). Les opérateurs devront à cette occasion expertiser des parcelles pré-identifiées comme zone humide potentielle en effectuant des carottages à l'aide d'une tarière à main ou en étudiant la végétation. Les résultats seront ensuite soumis à une consultation en mairie à l'automne 2025.

L'inventaire débute sur les communes de Balanzac, **Nancras**, Nieul-lès-Saintes, Pont-l'Abbé-d'Arnoult, Sainte-Gemme, Sainte-Radegonde, Saint-Sulpice-d'Arnoult, Soullignonne et Trizay.

Pour toute demande de renseignement et de précision vous pouvez contacter la mairie qui se fera le relai ou directement auprès des chargés de mission.



Pour le Syndicat Mixte Charente Aval : Cécile Pouget
07.89.01.95.03 c.pouget@charente-aval.fr

Pour la Communauté de communes Cœur de Saintonge :
05.46.95.35.83



Nouveautés 2025

Facturation biannuelle au réel

Aujourd'hui, tous les abonnés au service d'eau du robinet sur notre commune sont équipés d'un compteur communicant. Cette nouvelle technologie facilite la relève des consommations par nos équipes. Elle offre alors de nouvelles possibilités de maîtrise budgétaire et de protection de la ressource en eau potable.

À partir de cette année :

L'agent RESE de votre secteur passera relever les compteurs des abonnés au service d'eau potable deux fois par an. La facture intermédiaire sera basée sur la consommation relevée au compteur, et non plus sur une estimation.

L'abonné sera alerté d'une fuite ou d'une surconsommation : en plus du volume d'eau potable consommée, les compteurs à radiorelève enregistrent les anomalies de consommation. Quand une anomalie est détectée au moment de la campagne de relève, votre agence RESE de proximité alerte l'abonné concerné.

L'abonné pourra suivre l'évolution de sa consommation : les relevés de consommation effectués par nos équipes sont enregistrés sur l'espace Client en ligne des abonnés. En visualisant l'évolution de leur consommation, ils peuvent mesurer la hausse et prendre des décisions pour agir sur leurs pratiques afin de réaliser des économies.

LA LETTRE DE NOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Développer notre canton, soutenir son dynamisme, accompagner les plus fragiles, autant de priorités qui ont guidé notre action en 2024. Une ambition forte portée par la majorité départementale sous l'impulsion de la Présidente du Département, Sylvie MARCILLY.

A vos côtés au quotidien,

De nombreux projets ont été soutenus par le Département dans notre canton : des travaux dans les écoles de Beurley (13 331 €) et de Nieul les Saintes (15 376 €) par exemple, la création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Saint Porchaire, la restauration des halles de Pont l'Abbé d'Arnoult (89 587 €).



Le Département soutient également la vie culturelle et sportive : la frairie des Essards, les sites en scène à Port d'Envaux et à Saint Porchaire, le festival de musique à Romegoux, la course nature au Château de la Roche Courbon ... toutes ces manifestations ont reçu une aide financière du Département en 2024.

Un volontarisme qui se heurte à des contraintes budgétaires inédites,

En effet, nous vivons un contexte budgétaire tendu pour toutes les collectivités, à qui on demande de faire toujours plus avec toujours moins, au gré des injonctions unilatérales de l'Etat.

Notre Département affronte de plein fouet une hausse des dépenses sociales et un effondrement de ses recettes qui dépendent essentiellement des frais d'acquisitions immobilières. Or le marché immobilier est en crise. Les recettes ont chuté : 70 millions d'euros en moins depuis 2021, à quoi s'ajoutent 50 millions d'euros de dépenses. C'est une situation extrêmement critique pour tous les Départements soumis au même « effet ciseaux » brutal.

Nous tenons bon grâce à une gestion rigoureuse, mais un tiers des Départements sont déjà au bord de la faillite et éligibles au fonds de sauvegarde. En mettant le Département en difficulté, ce sont les Charentais-Maritimes et toutes les communes que nous aidons qui risquent d'en pâtir, avec des conséquences sur les services de proximité essentiels à la population.

Malgré ce contexte, nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année et une belle année 2025 à vous et à tous ceux que vous aimez.



Brigitte SEGUIN

Conseillère départementale
brigitte.seguin@charente-maritime.fr



Alexandre SCHNEIDER

Conseiller départemental - Maire de Pont-l'Abbé-d'Arnoult
alexandre.schneider@charente-maritime.fr

DEVENEZ RÉSERVISTE ANIMATEUR ET ACCOMPAGNATEUR

POUR LA
JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ
NOUVELLE GÉNÉRATION*

*JDC-NG

#ArmeesJeunesse



MINISTÈRE
DES ARMÉES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
pour l'administration
Direction du service national
et de la jeunesse

Placé sous l'autorité du chef de session JDC, personnel du ministère des armées, le réserviste a pour mission :

- de co-animer des ateliers thématiques tels que tir sportif laser et jeu décision défense ;
- d'accompagner et guider un groupe de jeunes et répondre à leurs questions portant sur les métiers des armées, direction et services et la culture militaire.

Les candidats retenus bénéficieront du statut militaire durant leurs missions. Selon leur niveau de diplôme, ils auront un grade de sergent à lieutenant.

Dispensés de formation militaire opérationnelle, les réservistes suivront de 5 à 10 jours de formation (connaissances des armées, pédagogie et sociologie des jeunes, ateliers JDC, etc.), à proximité de leur domicile, dans le CSNJ le plus proche. Les frais de déplacement sont pris en charge par l'administration.

Avantages

- Allocation d'étude de 100 €/mois
- Aide de 1 000 € au financement du permis de conduire
- Prime de fidélisation

Pour candidater :

Profil recherché : Jeunes issus du monde civil, sans exigence de passé militaire.

- **Étudiants** à partir de Bac+2
- **Salariés** sans condition de diplôme

Pour les étudiants comme pour les salariés, une expérience de l'animation de groupe est un plus.

Envoyer à csnj-poitiers.reserviste.fct@intradef.gouv.fr

- 1 CV récent et détaillé
- Copies des titres et diplômes
- 1 lettre de motivation datée et signée pour justifier de l'intérêt du candidat pour servir en qualité de réserviste animateur et accompagnateur JDC-NG

POUR PLUS D'INFOS :

www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeunesse/devenir-reserviste-animateur-accompagnateur

HORAIRES DE LA SOUS-PRÉFECTURE

Depuis le 2 décembre 2024, les horaires d'ouverture de l'accueil et du Point d'Accès Numérique de la Sous-Préfecture de Saintes sont les suivants :

- * lundi : 8h30-12h // 14h00-16h00
- * mardi : 8h30-12h // 14h00-16h00
- * mercredi : 8h30-12h15
- * jeudi : 8h30-12h // 14h00-16h00
- * vendredi : 8h30-12h15

Les services restent joignables :

- par téléphone (05 46 27 43 00)
- par mail (sp-saintes@charente-maritime.gouv.fr).

L'EXCEPTIONNEL
AU QUOTIDIEN

OSEZ LA POLICE
NATIONALE

DEVENEZ POLICIER
ADJOINT

RECRUTEMENT ZONE SUD-OUEST

- Recrutement sans condition de diplôme, ouvert aux moins de 30 ans.
- Contrat de 3 ans renouvelable.
- Formation rémunérée avec hébergement de 18 semaines.
- Affectation près de chez vous.

POLICE
NATIONALE

Inscriptions en ligne jusqu'au 21 février 2025 sur
police-nationale.interieur.gouv.fr

Renseignements : info-police-recrutement-sud-ouest@interieur.gouv.fr



BIENTÔT
16
ANS !
PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

Où : A la mairie de sa commune.

Comment : Avec sa carte d'identité ou son passeport, le livret de famille et un justificatif de domicile.

Pourquoi : Le justificatif de recensement est obligatoire pour s'inscrire aux examens jusqu'à l'âge de 25 ans (bac, permis de conduire, ...)



LE FOYER RURAL, un lieu chaleureux de notre village

L'assemblée générale du Foyer rural s'est tenue le dimanche 26 janvier.

Cela a été, comme chaque année, l'occasion de faire un point sur les activités et les projets de l'association.

Avec 41 adhérents, dont 28 de Nancras, le Foyer se porte bien. Les activités de gym, yoga, marche et jeux de société sont toujours aussi dynamiques et se déroulent dans une ambiance très conviviale.

En plus de créer du lien social, le Foyer rural est engagé dans la vie de la commune par ses adhérents qui ont participé à l'organisation du repas communal, la décoration du village pour les fêtes, les permanences à la bibliothèque.

Depuis la rentrée de septembre, en dehors des activités hebdomadaires, on peut noter la sortie « Sentier des arts » à Meschers en novembre, suivie d'un repas au restaurant du port et la sortie concert « Pop Song chante ABBA » à Saintes, le 24 janvier.

Parmi les projets, d'ici l'été : la Chasse aux œufs en avril, la Fête des voisins fin mai et les Jeux inter-villages le 12 juillet ...

Envies de bouger, de rencontrer du monde, de participer à la vie de la commune : n'hésitez pas à nous rejoindre !

Nous vous souhaitons une belle année 2025 !

Si vous souhaitez créer de nouvelles activités, sportives ou culturelles, n'hésitez pas à nous en faire part.

06 12 31 54 86 - www.facebook.com/foyerruralnancras/

AMICALE PÉTANQUE NANCRESSIENNE

Bonjour à toutes et tous,

L'Amicale Pétanque Nancrassienne vous souhaite une bonne et heureuse année 2025 avec surtout la santé.

Le club a terminé la saison 2024 par son repas de fin d'année qui s'est déroulé dans l'amitié et la bonne humeur.

Il compte à ce jour une dizaine de nouveaux joueurs pour la saison qui débutera par la participation au championnat de tirs de précision, le 25 Janvier, de notre nouveau joueur Eddy Kazmierowicz qui représentera le club et la commune. Souhaitons-lui bonne chance !!

Le club participera aux championnats des clubs vétérans (1 équipe) et toutes catégories (2 équipes).

Les concours ouverts à tous ont repris le vendredi 10 janvier 2025.

Le club reste ouvert les mardis et jeudis après-midi, pour les entraînements et les parties amicales, à partir de 14 h.

N'hésitez à venir nous rejoindre pour passer des bons moments autour d'une partie de pétanque.

Le Bureau



LE COMITÉ DE RÉDACTION

Christine ENTEM,

Adeline MONTUS, Gaëlle LAURENT

VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNÉE 2025